



Titre de séjour espagnol

Par **Mayaaaaaa**, le **03/10/2020** à **17:02**

Bonjour,

j'ai une question concernant une personne étrangère qui a un titre de séjour espagnol et qui souhaiterais savoir elle peut bénéficier d'un logement social en France ?

Merci

Par **Visiteur**, le **03/10/2020** à **17:43**

Bonjour

Merci de bien vouloir préciser votre sujet svp

Conditions d'entrée en France, de vie etc..

Merci

Par **youris**, le **03/10/2020** à **18:36**

bonjour,

pour qu'un étranger puisse faire une demande de logement social, il doit être en situation régulière.

si vous êtes étranger non européen et résidez légalement dans un autre pays de l'Union européenne (UE), vous pouvez venir vivre en France sous certaines conditions. En fonction de la nature de votre permis de séjour et de votre statut dans votre pays de provenance, vos démarches seront différentes pour entrer et demeurer en France.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/>

salutations